

<https://enseignants.se-unsa.org/Mouvement-2022-non-a-l-intensification-des-postes-a-profil>



Mouvement 2022 : non à l'intensification des postes à profil !

- Ma mobilité géographique - Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 15 octobre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Dans le cadre de la campagne du mouvement 2022, le ministère a décidé de façon unilatérale la création d'un dispositif expérimental de postes à profil intitulé POP.

Les appels à candidature inter départementaux sur ces postes débiteront le 4 novembre pour le 1er degré et ceux interacadémiques le 9 novembre pour le 2d degré.

Le SE-Unsa s'est fermement opposé à ce mode d'affectation hors barème entravant toujours plus le droit à une mobilité lisible et équitable, impactant les mouvements inter et intra et accentuant les disparités d'attractivité des territoires.

Modalités de recrutement

L'objectif affiché de ce dispositif *POP* est de pourvoir des postes à forts enjeux, sans qu'une typologie précise de postes soit définie.

Si cette expérimentation engendre la création d'un nouveau dispositif pour le 1er degré alors qu'elle est intégrée au mouvement spécifique dans le 2d degré, une même logique s'opère pour tous.

Tout en exigeant que les priorités légales soient prises en compte à compétences équivalentes, ce recrutement sur postes à profil est hors barème.

Les postes profilés proposés, accompagnés de leur fiche de postes, seront publiés le jour de l'ouverture des candidatures :

- le 4 novembre sur *Colibris* pour 1er degré,
- le 9 novembre sur *Siam* pour 2d degré.

Pour le 1er degré, des commissions de sélection seront organisées par les IA-Dasen recruteurs avec les candidats présélectionnés (visio possible selon l'éloignement géographique du candidat).

Modalités d'affectation

Les candidats retenus sur un poste à profil y seront affectés pour une durée minimale de 3 ans, obligatoirement en activité.

Une bonification forfaitaire, cumulable avec les autres bonifications, sera octroyée sur tous ses vœux à tout collègue qui, au bout de 3 ans, souhaite participer au mouvement inter :

- 27 points pour le 1er degré,
- 120 points pour le 2d degré.

Les postes non pourvus dans le cadre de ce mouvement pourront être proposés en postes à profil au mouvement intra.

Calendrier prévisionnel

Du 4 au 18 novembre 2021 : saisie des vœux sur *Colibris* dans le cadre du mouvement sur postes à profil du 1er degré

Du 9 au 30 novembre 2021 :

- saisie des vœux sur *Siam* dans le cadre du mouvement inter classique 1er et 2d degré
- saisie des vœux sur *Siam* dans le cadre du mouvement spécifique du 2d degré dont le mouvement sur postes à profil

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa a exigé le retrait de la totalité du dispositif des postes à profil envisagé.

Au-delà d'amoindrir le droit à la mobilité de tous, alors qu'elle connaît déjà des taux de satisfaction très bas, et de court-circuiter le mouvement intra, ce dispositif va à l'encontre des solutions à trouver pour pourvoir les postes des territoires les moins attractifs. Il risque au contraire d'accentuer le fossé déjà trop grand entre territoires sur-sollicités et territoires délaissés.

Lors des échanges avec le ministère, le SE-Unsa a dénoncé les intentions réelles d'un recrutement illisible et inéquitable. Par ailleurs, le SE-Unsa s'oppose à une extension de cette phase expérimentale qui vise à devenir un principe de fonctionnement.

Le SE-Unsa voit dans ce dispositif l'installation en force d'un mode de recrutement qui s'assoit sur tout principe d'équité et de transparence, à l'opposé d'une mobilité plus ouverte et plus respectueuse des agents « vendue » durant le *Grenelle* et d'une expérimentation pour pourvoir les postes des zones les moins attractives.

Le poste à profil n'est clairement plus conçu comme une adéquation des caractéristiques d'un poste à des compétences particulières mais un moyen purement comptable de maîtriser le recrutement sur chaque territoire et pourvoir les postes délaissés. Et ce, au détriment d'une réflexion sur les raisons du nombre grandissant de postes délaissés et sur les conditions à créer pour diminuer ce manque d'attractivité !

À l'heure où l'Éducation nationale n'a jamais autant peiné pour recruter, il y a là largement lieu de revoir la copie et se poser les bonnes questions sur les raisons du manque d'attractivité de certains territoires, de réfléchir à créer les conditions favorables à l'exercice en envisageant la problématique de façon plurielle.

Candidat-e au mouvement 2022 ?

Demandez dès aujourd'hui l'accompagnement du SE-Unsa en complétant [notre formulaire en ligne](#).